



**Candidat PS dans la 22ème
circonscription du Nord**

Signe distinctif: _____

- Homme à tout faire de l'ANDRA

NUCLEOCRATE

Membre actif de l'Office Parlementaire pour l'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST), Christian Bataille est, depuis des décennies, l'auteur de nombreux rapports de promotion du nucléaire, souvent en tandem avec le sénateur Claude Birraux (UMP), ainsi que l'organisateur de colloques souvent sponsorisés par EDF et Areva[1]. Bataille et Birraux sont notamment les auteurs du dernier rapport de l'OPECST, qui préconise l'extension de la durée de fonctionnement des centrales jusqu'à 50 ans, alors même que des risques de rupture de cuves des réacteurs après une trentaine d'années sont connus...

On lui doit également un rapport parlementaire sur les "incidences" environnementales et sanitaires des essais nucléaires français dans lequel il qualifie d'"hypothétiques" leurs effets sur la santé des personnels civils et militaires qui y ont participé.

Christian Bataille s'est particulièrement investi en faveur de l'enfouissement des déchets nucléaires.

Au tout début des années 1990, l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), à la recherche d'un site de stockage de déchets radioactifs, se heurte à de fortes résistances locales. Christian Bataille vole à son secours et commence à prospecter à la recherche d'une collectivité volontaire pour accueillir les déchets, puis publie un rapport. Il en découle une loi portant son nom, votée le 30 décembre 1991. Celle-ci a pour vocation d'organiser les recherches sur la gestion des déchets radioactifs, et notamment la réalisation de laboratoires souterrains en vue d'étudier le stockage en profondeur.

Christian Bataille y introduit notamment le concept trompeur de "stockage réversible", laissant croire qu'il sera possible à tout moment de revenir en arrière dans le processus et de récupérer les déchets. En vertu de cette loi, Christian Bataille est nommé "médiateur", avec pour mission de faire le tour des sites pressentis pour leur vendre le projet de laboratoire souterrain. La loi prévoit aussi la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public destiné à "accompagner financièrement" les territoires accueillant un site de déchets.

En 1998, la commune de Bure est choisie pour accueillir le "laboratoire de recherche sur l'enfouissement". Par la suite, Bure se transformera en véritable projet de site d'enfouissement de déchets radioactifs, en dépit de l'opposition de plus de 45 000 Meusiens et Haut-Marnais.

[1] Cf l'ouvrage d'Hélène Constanty, *Députés sous influence*, paru en 2006 chez Fayard

**Il se présente aux élections législatives
Voterez-vous pour les soutiens du lobby nucléaire ?**

plus d'informations sur www.sortirdunucleaire.org/legislatives